



TOUT SAVOIR SUR LE STATUT D'ENTREPRENEUR SALARIÉ

Travailler de manière
indépendante tout en étant salarié,
pourquoi pas vous ?

**Rendez-vous de 18 h 30 à 19 h 30
le mardi 1^{er} février 2022**

Réunion d'information en VISIO
pour une **présentation** de la **coopérative d'activités**